

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>me</sup>.  
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Dennuques, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
52 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 30 septembre 1840.

De l'aveu même des feuilles ministérielles, la situation dans laquelle le pays se trouve engagé est fort grave. « Ja-mais », dit le *Sicéle*, il ne s'est trouvé dans des circonstances plus menaçantes. » Nous prenons cette assertion pour vraie; elle nous donne contre le ministère de nouvelles armes. Quand le traité Brunow fut livré à la publicité, le *Sicéle* et tous les journaux ministériels se montrèrent fort irrités. Alors nous avons tenu compte de cette susceptibilité, et nous avons voulu voir si les actes répondraient aux paroles. Bientôt nous avons constaté que le ministère restait inactif.

Pressé par les faits qui se déroulaient chaque jour avec des caractères graves, il a cependant fini par prendre des mesures; en ce moment, nous le reconnaissons, il s'occupe de mettre notre armée sur un pied respectable. — A cela nous n'aurions rien à dire, si nous avions un gouvernement basé sur des principes salutaires au maintien de la liberté; mais, tout en demandant qu'on avise aux moyens de maintenir notre dignité au dehors, nous ne voulons pas nous livrer pour cela en aveugles aux projets que peut nourrir M. Thiers. — Ses armements nous rassurent en partie, si nous songeons à l'étranger; ils nous effraient, si nous regardons en arrière, si nous consultons ses antécédents et les tristes doctrines qu'il a toujours soutenues.

Le traité Brunow nous a placés en face d'une nouvelle coalition. Les dangers que signale la presse ministérielle ne sont sans doute pas exagérés. Ainsi nous sommes menacés d'une guerre longue et violente. Pour la soutenir, que devrait faire le pouvoir? donner au pays des garanties de liberté et de bonne administration, chercher à s'appuyer sur toutes les sympathies, sur toutes les tendances progressives et nationales, afin de pouvoir compter, au jour des événements, sur le concours de toutes les volontés. En temps de paix, l'union des citoyens est chose désirable; cependant les faits prouvent que les gouvernants y attachent peu de prix. Mais, dans les temps de guerre, cette union seule fait la force d'une nation; elle est une nécessité: sans elle, pas de salut.

Que le *Sicéle* veuille bien nous dire ce qu'a fait le ministère pour rallier les esprits, quelle marque de confiance il a donnée à la nation, quelles garanties il nous offre. Pense-t-il que l'appui de M. Odilon-Barrot soit suffisant pour répondre à toutes les préoccupations? Il oublie alors que M. Thiers s'est plu à déconsidérer la gauche en l'entraînant hors de ses principes et la forçant à les renier.

M. Barrot ne vient-il pas encore de se mettre en opposition avec lui-même, en déclarant qu'il donne toute approbation au projet de fortification qu'il a si vivement combattu en 1833? L'assentiment de M. Barrot aux mesures ministé-

rielles n'a pas plus de valeur en ce moment aux yeux des patriotes que celui que pourrait donner M. Fulchiron.

La première des garanties à obtenir de M. Thiers serait, non la convocation des chambres, mais la dissolution immédiate de la chambre élective. Cette mesure prouverait que le ministère, qui invoque pour fortifier Paris des motifs d'urgence, veut avoir pour se soutenir une majorité moins compromise que celle qui l'a soutenu dans la dernière session.

La nouvelle chambre pourrait immédiatement faire une loi de réforme électorale; voter des crédits pour l'armement de nos côtes, de nos places; décider la question des fortifications de Paris; forcer le ministère à donner des armes à tous les citoyens capables de défendre le territoire; enfin elle reviserait les lois de septembre. De la sorte, nous nous rapprocherions du principe du gouvernement du pays par le pays, et nous entrerions dans les voies qui peuvent seules nous rendre puissants au dehors. Tous les patriotes étrangers verraient clairement qu'en cas de guerre ils pourraient compter sur nous. Il ne s'agirait pas pour la France d'une guerre d'intérêt, mais bien d'une guerre de propagande.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHONE.

(5<sup>e</sup> article.)

L'opinion publique et la presse de toutes les nuances réclament depuis de longues années la diminution de l'impôt sur le sel; car elles ont compris quel avantage il y aurait pour l'agriculture à obtenir à bon marché un objet d'une consommation si générale, quelle perte résultait pour elle de sa privation. Mais il semble que le pouvoir prenne quelquefois à tâche de braver tous les vœux, de méconnaître tous les besoins. Nous n'entrerons aujourd'hui dans aucune discussion sur cette matière débattue tant de fois; nous ne ferions que répéter ce qui se dit chaque année à la chambre au vote du budget. Le conseil-général du Rhône, en émettant aujourd'hui de nouveau le vœu de voir réduire l'impôt sur le sel, a fait précéder sa demande de considérants très-succincts, mais parfaitement exprimés et d'une grande justesse. Sera-t-il mieux écouté qu'il ne l'a été précédemment? Nous ne l'espérons pas. Ceux qui nous gouvernent tiennent peu compte des observations qui leur sont faites par des hommes qui ne votent pas à la chambre. Toutefois il nous semble que, si les conseils-généraux de tous les départements émettaient le même vœu, le gouvernement n'oserait pas longtemps le dédaigner. Dans le cas où le pouvoir s'obstinerait à fermer l'oreille aux réclamations, il resterait aux conseillers, qui tous exercent quelque influence dans les élections, la ressource d'imposer aux candidats futurs l'obligation de voter la réduction, et de faire de ce vote la condition de leurs suffrages.

Nous avons à plusieurs reprises demandé que le rapport de M. le préfet fût imprimé quelque temps avant la réunion du conseil-général, afin que les conseillers eussent le temps d'étudier les matières sur lesquelles ils auront plus tard à se prononcer. Nous avons fait comprendre comment il était impossible que, dans la courte durée d'une session, le conseil, de quelque bonne volonté dont il fût animé, pût émettre une opinion sérieuse sur des objets qui demandent impérieusement de longues méditations. Ce qui s'est passé au conseil-

général dans la séance du 2 septembre, à propos du projet *Berthaud*, la décision prise et les considérants qui l'accompagnent sont venus pleinement justifier ce que nous avons dit à cet égard. Le conseil-général a déclaré qu'il ne pouvait se prononcer sur les avantages ou les inconvénients des plans proposés. Cela revient à dire qu'il n'avait pas eu le temps de les étudier assez, d'en saisir toute la portée; en un mot, le conseil a dit qu'il ne pouvait pas émettre d'opinion raisonnable sur le projet, faute d'avoir compris les résultats que son exécution pourrait avoir pour la cité. Un pareil vote est un rejet, quoiqu'il ne fût pas dans l'intention du conseil de rejeter.

Voiez le résultat: Un projet est présenté qui doit modifier la situation non-seulement de Lyon, mais encore de plusieurs communes; celle du Moulin-à-Vent prend tout-à-coup de l'importance par le séjour qu'y feront les voituriers; une route s'ouvre à travers les terres de la Mouche; un pont est jeté sur le Rhône qui en manque à Lyon pendant l'espace d'environ trois kilomètres; un pont de bois provisoire, gênant pour la navigation, est remplacé par un pont solide et sans danger; un tunnel est ouvert dans le flanc d'une montagne; une ancienne route est restaurée; enfin le transit des marchandises, pour l'Auvergne, le Bourbonnais, Bordeaux, Paris, toujours en employant la traversée de la ville, abrège son chemin de cinq ou six kilomètres. Des communications nouvelles sont donc créées, des quartiers sont vivifiés. D'un autre côté, une section de commune, la Guillotière, perd les bénéfices de ce transit. Ce projet est immense, gigantesque; il est d'une haute importance, et sous le rapport des travaux que son exécution nécessiterait, et par les résultats qu'il aurait. Eh bien! le conseil-général, appelé à se prononcer sur lui, déclare qu'il est dans l'impossibilité de le faire. Cela est grave.

Nous n'accusons pas le conseil, nous ne lui faisons pas de reproche de sa décision, il vaut mieux s'abstenir que de juger trop légèrement; mais nous concluons que nous avons eu raison de nous plaindre que les sessions ne fussent pas d'une plus longue durée, et que les conseillers ne fussent pas prévenus à l'avance des travaux qui les attendaient.

Ce ne sont pas seulement nos intérêts politiques, notre force militaire, qui ont été frappés dans les traités de 1815 que le gouvernement de 1830 n'a pas osé déchirer, alors qu'il le pouvait sans danger; nos intérêts commerciaux n'ont pas été plus ménagés. La seconde invasion a voulu donner un territoire à la république de Genève au détriment de la France. Elle n'a pas cherché pour limite un fleuve, un ruisseau, une montagne, le lit desséché d'un torrent, quelque chose enfin qui pût ressembler à une borne et indiquer par un signe que là finit et que là commence un pays soumis à d'autres lois. Elle a tiré un cordeau sur un champ, sur une plaine parfaitement unie. Du côté de Savoie il y a deux pierres qui portent, l'une l'initiale de Genève, l'autre celles de Saint-Julien. Du côté de France, il y a une baraque de douaniers au milieu d'une magnifique route. Messieurs de la république genevoise ont pensé qu'une augmentation de territoire n'était pas assez pour récompenser leur haine pour la France; ils ont voulu faire payer au commerce français l'emprunt de cette belle route faite à nos

Le jour où je pris possession de mon nouveau logement, je me crus presque un personnage important. Sans me rendre compte de ma folle vanité qui grisait ma raison, il me semblait que la réception d'un membre de plus dans le *docto corpore* devait être un événement public, que chacun devait me connaître et dire en me voyant passer: Voilà un jeune docteur rempli de mérite et de science. Je m'étais établi dans mon cabinet et n'osai pas sortir de la journée, de peur de faire défaut aux nombreux malades qui sans doute viendraient me consulter; mais l'obscurité de la nuit fut la seule visite qui m'arriva. Je me décidai enfin à me coucher, et fis tous mes efforts pour résister au sommeil, dans la crainte de ne point entendre la sonnette de nuit placée au pied de mon alcôve et correspondant à la porte de la rue. La maudite sonnette me laissa dormir profondément.... et je ne fus éveillé que par un rayon de soleil qui vint, comme pour me narguer, effleurer mes paupières closes encore à dix heures du matin.

Mon illusion ne dura pas long-temps. Un profond dégoût s'empara bientôt de moi, quand, à la place du grand homme que je croyais être, je me vis chétif, inconnu, obligé de m'abaisser, d'avoir recours à un honteux charlatanisme, si je voulais répandre mon nom et trouver des clients; je me vis étouffé par cette atmosphère d'égoïsme dans laquelle je venais de tomber. Mon amour-propre s'accrut avec le sentiment de ma misère; j'aurais rougi de solliciter une protection, un appui, et les protecteurs pourtant ne s'offrent pas d'eux-mêmes.

Quelques amis m'étaient restés attachés depuis ma désertion du quartier latin; je les vis bientôt me négliger, puis cesser tout-à-fait de me voir. L'un était riche: je m'expliquai facilement sa froideur croissante; la misère qui me talonnait effrayait son avarice et menaçait sa bourse d'un emprunt auquel il voulait se soustraire. L'autre, infatigable solliciteur, avait enfin obtenu l'aumône d'une place, et il quittait Paris pour aller l'occuper. Un troisième se mariait et se renfermait dans son ménage avec toute la sauvagerie d'un libertin converti. Un quatrième m'abandonnait tout bonnement parce que les rêves de gloire dont je m'étais leurré ne s'accomplissaient pas, et qu'un instinct parasite l'attrait par toute célébrité faite ou naissante, et l'éloignait de tout être souffrant et découragé.

Je restai donc seul, seul au milieu de la grande ville, seul entouré de mon néant, et n'ayant pas la force ou plutôt la volonté de lutter,

UN CHEVEU BLOND.

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE.

— Oui, dit le docteur, il est dans la vie des phases de dégoût, de découragement, qui par malheur, lorsqu'elles ne sont pas combattues, se terminent souvent par le suicide. Cette maladie mentale se déclare d'ordinaire à l'âge de la désillusion, c'est-à-dire de vingt-deux à vingt-cinq ans. C'est une dangereuse période que cette transition de la théorie à la pratique de la vie, cette sorte de réveil de la pensée qui passe ou plutôt qui tombe des féeriques palais de l'imagination sur le plain-pied de la réalité. Il n'est pas d'homme, si prosaïque qu'il soit, qui n'ait eu son ère de poésie et conséquemment des déceptions. Chez les enfants que l'on jette, après les premières études, dans le creuset d'une profession, la transformation des idées se fait d'elle-même et sans brusques secousses, parce qu'ils s'éveillent avant le rêve, parce qu'ils entrent dans les misères créées par Dieu avant d'avoir enfanté dans leur cerveau oisif un monde plus beau mille fois que la création divine. Mais le jeune homme qui a lentement épuisé les loisirs de l'adolescence, et qui, après avoir marché vingt ans sur la mousse veloutée des illusions, des enivrants, des enfantillages de la pensée, vient tout-à-coup à poser le pied sur une déception, celui-là est vraiment en péril. Le pauvre malade voit tomber une à une toutes ses croyances: c'est la chute des feuilles; mais l'arbre reverdit au printemps, tandis que l'homme ne renaît pas hors de la tombe.

Moi qui vous parle, mes amis, j'ai passé par là... Entendons-nous pourtant, je me suis arrêté sur le bord de la tombe... Je n'ai pas la fatuité de vouloir prendre les airs d'un revenant... J'ai cinquante-cinq ans et je les ai vécus sans entr'actes. Cela posé, que diriez-vous si je vous apprenais ce qui m'a retenu sur le parapet de Notre-Dame, ce qui m'a fait vivre trente bonnes années de plus, et ce qui me permet de vous raconter aujourd'hui mon suicide?

— Parlez, parlez, docteur.  
— Eh bien! mes amis, regardez.  
Le docteur ouvrit le chaton d'une bague qu'il portait au petit doigt de la main gauche et demanda en riant:  
— Qu'y voyez-vous?  
— Mais rien, dirent les curieux désappointés.  
— Comment!... regardez bien... il doit y être.

— Ah!... il me semble que je distingue un cheveu...  
— C'est cela.  
— Un cheveu blond...  
— Précisément.  
— Un cheveu de femme...  
— Vous y voilà.  
— Eh quoi! docteur... un simple cheveu?...  
— A été mon sauveur... la cause de ma fortune et de ma petite célébrité. Jugez si je tiens à mon cheveu blond!

Et le vieillard referma soigneusement sa bague, après avoir posé les lèvres sur son précieux talisman.

Comme on le pense bien, il n'y eut pas assez de voix pour le questionner, pour le supplier de raconter son histoire. Le bon docteur nous fit donc le récit suivant:  
En 1810, j'avais vingt-cinq ans; je venais de terminer mes études médicales, et muni de mon diplôme de docteur, j'avais dit adieu au quartier latin et m'étais installé dans un petit appartement au troisième étage d'une maison de la rue des Prouvaires. Mes ressources étaient plus que modiques; la faible somme que ma pauvre mère avait pu m'envoyer en réduisant son mince revenu, avait été bientôt presque absorbée en entier par l'achat du modeste ameublement de mon cabinet et des livres de science qui devaient former ma bibliothèque, accessoire obligé du sanctuaire d'un nouvel Esculape.

Ma mère, dans ses naïves idées de province, n'avait nulle inquiétude sur mon avenir. A présent que, grâce à ses sacrifices, j'étais arrivé au terme de mes longues et coûteuses études, à présent que j'étais docteur en médecine et chirurgien de la Faculté de Paris, ma fortune était faite, mon sort assuré; la clientèle devait accourir chez moi, et, avec les clients, la richesse, la renommée, les honneurs mêmes! La pauvre femme me voyait déjà siégeant dans le fauteuil académique; ses lettres n'étaient que des rêves d'or, de magnifiques espérances, qui, pour elle, semblaient si près de s'accomplir, qu'elle les voyait réalisés et les touchait du doigt.

Je partageai moi-même, durant les derniers mois de mes travaux scolaires, ces hallucinations enchantées, fruits décevants de l'inexpérience de la vie. Il me semblait aussi, pendant les brûlantes veilles consacrées à la composition de ma thèse, que je touchais au but, et qu'une fois investi du droit de guérir les malades, les malades s'empresseraient de mettre à l'épreuve mon jeune savoir.

frais, et ils ont frappé d'un droit de 40 centimes par quintal métrique les marchandises que Lyon et tout le midi de la France expédient en Suisse par le canton de Vaud. Cet impôt nuit essentiellement à Lyon, à la Provence, en élevant le prix des marchandises, en rendant par conséquent les transactions plus difficiles, et au département de l'Ain en le privant du transit. Les conseils-généraux de l'Ain et du Rhône ont émis à cet égard le vœu de voir ouvrir une route qui dispenserait d'emprunter le passage sur les terres de la république; ce vœu est juste, il est tout dans l'intérêt du commerce, espérons que le gouvernement en comprendra l'importance.

La question du Palais-de-Justice revenait encore à cette session. Tout a été dit à cet égard, tous les faits sont connus. La ville a eu le bon esprit de fixer la somme pour laquelle elle entendait coopérer; le département a été entraîné bien au-delà de ses prévisions, et il reste à couvrir un déficit de près de six cent mille francs pour achever un monument qui sera trop petit. Le gouvernement peut seul le faire achever, mais il ne le rendra pas plus grand.

Le conseil-général du Rhône a terminé la session par le vote du budget départemental qui s'élève à douze cent quatre-vingt-quinze mille francs; il faut ajouter à cette somme un peu plus de 12 centimes 8/10<sup>es</sup> additionnels, total considérable et qui ne peut être justifié que par la grande quantité de travaux entrepris dans le département.

La session du conseil-général a duré onze jours; elle s'est composée de neuf séances. La première séance a été occupée par la nomination du président, la formation des commissions et la distribution des travaux. La dernière n'a eu d'autre but que l'approbation du procès-verbal et la déclaration de clôture. Ainsi neuf jours ont été employés à l'examen des affaires, sept séances d'environ quatre heures ont suffi à la discussion et au vote; cependant cent vingt-cinq affaires ont été rapportées, discutées et votées, ce qui donne en moyenne treize minutes et demie pour chaque affaire. Nous demandons à tous ceux qui ont lu les débats et suivi les travaux du conseil, s'il est matériellement possible que des travaux d'une aussi haute importance soient traités si rapidement, si, malgré tout le zèle et le talent bien connu de MM. les conseillers, cette rapidité peut offrir des garanties à tous les intérêts.

Les travaux, nous le savons, sont étudiés dans les bureaux, et comme les commissions sont composées de douze membres, leur travail semble satisfaire toutes les exigences de leurs confrères; aussi s'en rapporte-t-on aux commissions dont les propositions sont presque toujours approuvées. Cette manière d'opérer est extrêmement fâcheuse; et en ceci nous émettons non-seulement notre opinion, mais encore celle de plusieurs membres du conseil-général que nous avons entendus regretter que le conseil votât trop souvent sans discussion sur le rapport de la majorité de la commission. Il en résulte que les commissions étant composées de douze membres, sept voix décident toujours du sort d'une proposition qui devrait être soumise en réalité à la discussion de vingt-cinq mandataires. Il importerait donc, ou que les commissions fussent composées de moins de membres, ou que l'assemblée voulût bien ne pas s'en rapporter invariablement à la majorité des commissions et discuter elle-même. Les séances, nous le savons, devraient être plus nombreuses, mais la confiance des électeurs est, ce nous semble, un honneur qui doit récompenser des fatigues de la session.

Dans un dernier article, nous examinerons le rapport sur l'administration du département présenté par M. le préfet au conseil-général, document que sa longueur ne nous permet pas d'insérer.

#### NOUVELLES D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Il résulte évidemment des lettres de l'Algérie que nous vous avons adressées hier, qu'Abd-el-Kader entrevoit l'impossibilité de se maintenir dans cette partie du territoire comprise entre le rivage et une ligne partant de Medeah et aboutissant à Tlemcen par Mascara. Aussi s'empresse-t-il de créer des établissements dans le Grand-Atlas, près du désert, où la prochaine campagne doit nécessairement le refouler, si elle est bien exécutée. Il est probable que long-temps encore l'émir

comme les autres, contre les obstacles de toute carrière à son début. A mesure que ma situation s'assombrissait, les lettres de ma mère devenaient plus radieuses de joie et d'orgueil maternel, son rêve se continuait et suivait les phases brillantes d'une carrière imaginaire. Je me gardais bien de détruire ce riant mensonge, qui jetait sur les derniers jours de ma bonne mère des rayons de bonheur! Mes réponses entretenaient son erreur. Je brodais le roman qu'elle s'était créé de toutes les merveilles qui pouvaient ajouter encore à sa joie des joies nouvelles; pauvre et manquant presque de pain, je me faisais riche et opulent, et quand je quittais mon logement du troisième étage pour monter dans une misérable mansarde, j'écrivais qu'une fortune inespérée m'avait permis d'habiter un magnifique appartement au premier Je faisais, par amour filial, la contre-partie de la réalité: mes derniers vingt sous servaient à affranchir la lettre qui me disait presque millionnaire.

Cependant cette pieuse fraude eut un terme, trop prompt, hélas! Ma pauvre mère mourut en remerciant le ciel d'avoir exaucé ses vœux et assuré l'avenir de son fils bien-aimé.

Dès lors, il s'opéra en moi une crise fatale: mon découragement fit place à une noire misanthropie; je devins l'ennemi du monde entier, de cette société ingrate qui récompensait si mal six années de travaux et de répugnantes études; je sentis dans mon cœur une haine farouche contre tous, contre mes rivaux heureux, contre les indifférents, contre moi-même. Je rompis brusquement avec les prétendus amis qui semblaient m'accueillir avec une bienveillance trop marquée pour être sincère; je me renfermais ténébreusement dans mon galeas, et là, nouveau cynique, je pus, tout à mon aise, lancer mes sarcasmes amers sur la race humaine et la maudire librement.

Mes livres et mes meubles avaient été vendus et remplacés par un mauvais lit, une table et une chaise. C'était assez pour moi, car désormais je voulais être seul sur la terre. Je ne supportais d'autres visites que celles de ma portière qui venait chaque matin remuer mon matelas, et je ne consentais à prêter l'oreille qu'à la conversation de cette femme, vieille, bavarde et méchante; dans ma position humoristique, je l'écoutais avec un certain plaisir médiocre et du quart, déchirer à belles dents toutes les personnes dont les noms passaient sur sa langue envenimée. Cette patience d'auditeur, à la-

viendra avec ses bandes inquiéter nos établissements; mais si l'on implante dans ce pays la colonisation en lui donnant des bases larges et solides, la domination française en Afrique deviendra bientôt stable et définitive.

Voici le complément des nouvelles que nous a apportées le paquebot l'Achéron:

ALGER, le 21 septembre. — L'affaire de Kara-Mustapha a produit le meilleur effet; c'est une revanche complète du massacre de nos camarades près de Kolcah; ce fait d'armes relève le moral du soldat, un peu abattu par les fatigues, les chaleurs et les assassinats impunis.

Les régiments qui occupent Medeah et Miliana sont dans une position bien cruelle; ils n'ont aucune communication avec l'armée et sont réduits aux vivres de campagne. Une colonne de 5,000 hommes va partir pour ravitailler la ville de Miliana.

Les hôpitaux d'Alger ont en ce moment 4,000 malades; on a craint un instant que l'expédition de l'automne ne pût avoir lieu, mais les préparatifs que l'on fait ne laissent aucun doute à cet égard, et la colonne expéditionnaire partira vers le 15 octobre.

Il y a toujours des flammes et de la fumée dans cette belle plaine de la Mitidja qui ne sera bientôt plus qu'un désert aride si l'on ne se hâte de la mettre à l'abri des incursions des Arabes.

La nuit dernière des Arabes se sont introduits dans le magasin de campement; de là ils ont sauté sur le balcon de la maison de M. Gelas, marchand de vin, et avaient déjà enlevé adroitement un carreau avec un diamant, lorsque le sieur Gelas et son commis, armés de pistolets, les ont effrayés. En fuyant, les Arabes ont laissé sur le balcon des couvertures, des sacs, un mandat du trésor, etc.

#### Chronique Lyonnaise.

Un avis de M. le directeur-général de l'administration des postes invite le public à ne pas négliger la faculté, qui lui est accordée par l'ordonnance royale du 4 janvier 1829, de recommander les lettres adressées des départements à destination de Paris, d'autant plus que cette faculté n'ajoute rien à la taxe des lettres recommandées, et que cette formalité est d'une grande importance, surtout quand les lettres contiennent des valeurs.

—Un journal annonce que M. Prat, ex-commissaire central de police à Lyon, et en dernier lieu directeur de la maison de détention de Doullens, vient d'être suspendu de ses fonctions, à la suite de l'évasion des dix-huit détenus politiques.

—Le conseil municipal de Dôle (Jura) vient de prendre un arrêté dont tous les honnêtes gens se réjouiront. Depuis plusieurs années la passion du jeu allait toujours croissant dans quelques établissements publics. Le conseil, touché d'une semblable immoralité et de la perturbation qu'elle aurait fini par jeter dans la jeunesse, a, par un arrêté tout récent, fait défense à tous cafetiers, aubergistes et cabaretiers de laisser jouer chez eux à aucun jeu de cartes ou de hasard.

— On écrit de Saint-Etienne :

Le 19, à la Ricamarie, le nommé Descos, ouvrier mineur, a été écrasé par une masse de charbon. La société qui occupait cet homme, père de neuf enfants dont trois en bas âge, a pourvu aux frais d'inhumation et assuré une pension viagère de 365 francs par an à la veuve, plus 25 centimes par jour pour chaque enfant, jusqu'à l'âge de dix ans.

— On mande de Gap :

« M. le général Agnel, dernièrement décédé à Brunoy (Seine-et-Oise), a inséré dans son testament la clause suivante :

« Je donne une somme de 250 f. à chacun de ceux des soldats volontaires originaires d'Embrun ou hameaux en dépendants qui m'auront survécu, pourvu qu'ils prouvent qu'ils ont appartenu à la compagnie dite d'Embrun et qu'ils m'ont suivi au champ d'honneur pour la défense de la liberté. Cette compagnie faisait partie du 1<sup>er</sup> bataillon des Hautes-Alpes, formé en 1791. »

— MM. les artistes qui désirent envoyer leurs ouvrages à la prochaine exposition de la Société des Amis des Arts de Lyon, sont prévenus que le 15 novembre a été l'époque fixée pour leur réception.

— Il vient de paraître chez tous les marchands de musique une mélodie nouvelle due à M. Luigini fils; elle est intitulée: *La Voix du Père*. Les paroles trahissent la grâce et la facilité de M. Antony Rénal, connu parmi nous pour de jolies romances. Nous recommandons ce morceau à nos lecteurs; il est appelé à un succès de vogue, si M. Renard, auquel il

quelle elle n'était point accoutumée, m'avait concilié les bonnes grâces de M<sup>me</sup> Pingot, et, par un accord tacite, elle n'exigeait, pour tout salaire des services qu'elle me rendait, que ma complaisance à entendre ses médisances et ses calomnies.

L'homme est né pour vivre avec ses semblables, et l'isolement l'amène bientôt au dégoût de la vie. Pour moi surtout qui avais étudié la vie dans ses ressorts physiques, le mécanisme de l'existence me paraissait si fragile, si misérable, que la pensée de le briser volontairement ne m'épouvantait point. Les analyses de la clinique sont incompatibles avec les utopies de la métaphysique, et ce monstrueux paradoxe dont plusieurs médecins se contentent pour nier l'âme, et que j'avais plus d'une fois réfuté, me semblait alors plein de justesse et de logique:—Nous n'avons jamais vu, disent-ils, l'âme s'échapper du cadavre au moment où s'accomplit le phénomène de la mort, donc nous refusons de croire à l'existence de l'âme.

Ce blasphème du matérialisme le plus absurde servit de base à mes nouvelles croyances, croyances négatives qui ne pouvaient engendrer qu'une criminelle résolution. Je résolus donc de mourir. Pendant un mois entier je me préparai à cet acte suprême, en évoquant dans ma mémoire tous les sophismes écrits ou répandus en faveur du suicide. Si je m'accordai ce délai, ce ne fut point par une pensée de crainte et d'hésitation; je voulais seulement satisfaire ma raison, en justifiant ma volonté par une épreuve de trente jours. Je demandai d'abord si ce n'était point ma misère qui dégradait à mes yeux le prix réel de la vie, et mon orgueil me rassurait sur ce point. J'envisageai l'avenir, même avec l'opulence, avec la renommée et toutes les chimères que les hommes poursuivent sous le nom de bonheur, et l'existence la plus heureuse possible me parut encore méprisable et indigne de mon ambition. Je voyais les années arriver rapides, fuir de même, amener la vieillesse, la décrépitude, les infirmités, la mort, ce terme inévitable qui se dresse au bout du chemin comme un épouvantail pour le riche, comme un phare de consolation pour le pauvre. A quoi bon, me disais-je, traverser tant de maux? ne vaut-il pas mieux en finir avec les connaître? Quel courage, quelle sagesse y a-t-il à s'exposer aux malencontreux d'un très-long voyage, quand on peut s'arrêter et se reposer avant la fatigue? Je me pris à regarder comme de pauvres

est dédié, lui prête cet hiver le secours de sa belle voix. L'exécution typographique fait honneur aux presses de M. Louis Perrin.

Paris, le 28 septembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On avait annoncé qu'une réunion extraordinaire du ministère anglais aurait lieu samedi à Londres; il paraît qu'elle ne se tiendra que lundi. On avait dit d'abord qu'elle était provoquée par lord Palmerston qui, à bout d'expédients et n'ayant pas été servi à souhait par les Maronites et les Druses du Liban, devait soumettre au conseil la proposition de laisser pénétrer dans la Manche et dans la Méditerranée cette flotte russe dont il a été question déjà plusieurs fois et qui s'est ralliée à Revel, dans le golfe de Finlande. On assure aujourd'hui que ce n'est point le vicomte Palmerston, mais bien lord Melbourne et lord John Russell qui ont pris l'initiative de cette convocation, et qu'il s'agit de soumettre à un débat approfondi la question d'Orient dans les termes nouveaux où elle est posée.

Le ministère français a éprouvé une certaine joie en apprenant que les affaires d'Orient allaient être remises sur le tapis du cabinet de Saint-James; ayant perdu tout espoir du côté de Mehemet-Ali, il se flatte sans doute que la lumière va enfin luire en Angleterre, et qu'il ressaisira le fil de cette alliance tant regrettée qu'il a perdue.

Si M. Thiers se fait cette dernière illusion, il se trompe très-probablement encore, comme il s'est déjà trompé tant de fois depuis trois mois. Quand donc verrons-nous la direction de nos affaires extérieures remise entre les mains d'un homme qui se trompera un peu moins?

— La nomination du général Espartero aux fonctions de président du conseil n'est pas une solution du mouvement révolutionnaire qui a eu lieu à Madrid et qui s'est propagé par toute l'Espagne. La junte provisoire de gouvernement, tout en applaudissant à cette concession de la reine, a cru devoir présenter au généralissime quelques observations. Ces observations ont été formulées ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Que S. M. adresse à la nation un manifeste par lequel elle réprovoque les conseils des traités qui ont compromis le trône et la tranquillité publique;

2<sup>o</sup> Que S. M. éloigne à jamais de sa personne tous les hauts fonctionnaires du palais et les personnes notamment connues pour avoir concouru à la tromperie en la poussant au système de réaction suivi jusqu'ici;

3<sup>o</sup> Que l'odieuse projet de loi sur les ayuntamientos soit annulé;

4<sup>o</sup> Que les cortès actuelles soient dissoutes et qu'il en soit convoqué d'autres avec des pouvoirs spéciaux pour assurer d'une manière stable, et avec toutes ses conséquences, la consolidation de la manifestation nationale;

5<sup>o</sup> Que l'on ne dépose pas les armes jusqu'à ce que ces conditions soient complètement réalisées.

— Le gouvernement pontifical s'occupe de faire réparer les fortifications d'Ancone et de Civita-Vecchia. Mais ces travaux ne paraissent pas être motivés par les circonstances actuelles. On dit qu'ils étaient prévus par un article du budget de 1839, qui affectait 17,000 piastres à leur exécution.

— Le bruit s'est répandu hier soir qu'un conseil de cabinet avait été tenu à l'occasion des fortifications de Paris, et que, dans ce conseil, il avait été décidé que, quant à présent, on ne s'occuperait que de l'enceinte continue. Cette décision aurait été prise, nous a-t-on assuré, après une discussion très-vive entre M. Thiers et M. Jaubert. M. Thiers aurait soutenu cette opinion qu'il fallait rassurer la population parisienne alarmée par la presse à l'occasion des forts détachés, et que pour cela il n'y avait pas lieu à s'occuper en ce moment d'autre chose que de l'enceinte continue. M. Jaubert aurait défendu une opinion tout-à-fait contraire, mais qui n'aurait pas rallié la majorité. Voilà ce qui se disait hier soir, et l'on ajoutait qu'à l'avenir il ne serait plus question de forts détachés. Ces faits sont-ils exacts? C'est ce que nous ne saurions dire.

Sans doute, ce serait un acte de prudence de ne pas persister dans des résolutions qui ont soulevé contre elles

fous tous ces pitoyables humains qui consentaient à vivre leur temps, à traîner stupidement leur boulet, quand d'un pas ils pouvaient franchir les portes du bague. La haine que je leur avais vouée se transforma en une dédaigneuse compassion. Je risais de pitié en descendant dans la rue, en voyant s'agiter cette fourmière imbecille qui prenait tant de peine, tant de soucis, tant de soins, pour conserver ou prolonger les malheurs de la vie, de cette vie que j'allais quitter froidement, sans démenche, mais par le seul conseil de ma raison. Je risais de bon cœur, avec tout le laisser-aller d'une franche et intime gaieté.

Mes amis, interrompit le docteur en quittant le ton un peu déclamatoire sur lequel il avait monté le récit de ses extravagances passées, mes amis, remarquez, s'il vous plaît, que j'étais complètement perdu, que j'étais frappé de la plus incurable, de la plus inévitablement mortelle de toutes les monomanies de suicide. Les symptômes de ce cas alarmant présentent en apparence une réaction favorable: le malade chasse son humeur sombre; il devient gai, rieur, enjoué. Il est perdu, vous dis-je, perdu sans ressource... Un pauvre diable, chez qui une grande douleur fait naître une idée de suicide, peut être rattaché à la vie par la plus faible lueur d'espérance; mais celui qui rit en faisant les apprêts de sa mort, celui-là est mort déjà, rien ne saurait le sauver, si ce n'est un miracle. Eh bien! ce miracle, il a eu lieu pour moi.

Le jour fixé d'avance pour mon départ de ce monde se leva enfin. M<sup>me</sup> Pingot vint comme d'habitude m'éveiller à dix heures. Elle plaça près de mon lit, sur mon unique chaise, mes habits délabrés qu'elle venait de broser avec soin.

— Monsieur, me dit-elle, est-ce que vous ne ferez pas un peu de feu dans votre poêle? Il fait un froid ce matin!...

— Nous verrons demain, madame Pingot.

— C'est bon... Ah! monsieur, il faudra penser à vous faire faire un habit... le vôtre commence déjà à rire par les coudes... et un médecin qui va les coudes percés!...

— Il sera raccommodé demain, madame Pingot.

— Ah! c'est que nous avons dans la maison un ivrogne de tailleur qui vous aurait arrangé ça... Certes, ce n'est pas pour lui faire gagner quelques sous que je le dis... mais c'est que pendant qu'il au-

tant de protestations. Mais peut-on attendre cela d'un ministère qui s'est si rarement montré désireux de satisfaire aux exigences de l'opinion? et, d'un autre côté, ne peut-on pas supposer que M. Thiers n'a fait circuler le bruit qu'à l'avenir il ne serait plus question de forts détachés, qu'afin de venir imposer silence aux journaux, de rassurer la population inquiète, et par suite de continuer plus librement l'embastillement que tant de gens rêvent encore?

Quoi qu'il en soit, nous devons dire que ce n'est pas seulement Paris qui proteste contre cet embastillement. Notre correspondance des départements nous apprend que, dans plusieurs localités, on se prépare à pétitionner contre les forts détachés, de même qu'on a pétitionné, il n'y a pas encore un an, contre la dotation Nemours.

Nous ne saurions trop encourager et provoquer de semblables démonstrations; elles sont légales tout autant qu'elles sont opportunes, et nous ne doutons pas que, si elles étaient nombreuses, elles auraient pour résultat d'arrêter le gouvernement dans les mauvais desseins qu'il peut avoir conçus, et dont l'exécution menacerait toute la France aussi bien que Paris.

Le gouvernement, en prenant la résolution de fortifier Paris, a dû décider en même temps que les fortifications qu'il allait élever seraient au besoin défendues par tous les moyens qu'enseigne la science militaire. C'est surtout en vue de donner à la garde nationale l'occasion de se rendre utile et de montrer ce qu'elle peut faire que l'enceinte continue a été résolue; mais, pour défendre des fortifications, il ne suffit pas de placer derrière elles des hommes qui fassent parfaitement le coup de fusil; il faut de plus des canons pour éloigner et tenir à distance les assaillants. Or, la garde nationale de Paris a bien trois ou quatre batteries qui lui appartiennent; mais, depuis que son artillerie a été dissoute, elle se trouve sans artilleurs. Il faudrait donc, pour que les projets du gouvernement parussent parfaitement logiques, que l'artillerie de la garde nationale parisienne fût réorganisée.

L'artillerie parisienne, brutalement licenciée par un ministère déplorable, était véritablement un corps modèle par sa tenue, son zèle et son patriotisme. La rapidité de son instruction, la perfection de ses manœuvres avaient frappé d'étonnement les vieux officiers de l'artillerie de ligne. Désorganisée par une première ordonnance, puis définitivement dissoute par une seconde, elle a succombé devant de mesquines jalousies, devant de honteuses rivalités, bien plus encore que devant les terreurs d'un pouvoir ombrageux. Aujourd'hui sa réorganisation ne saurait plus être retardée; à mesure que les retranchements vont sortir de terre, il faut qu'ils se couvrent de citoyens armés, équipés, instruits, exercés à toutes les manœuvres, et connaissant d'avance le poste qu'ils devront défendre au jour du danger. Un corps d'artillerie ne s'improvise pas, et en présence des événements qui se préparent, nous n'avons pas de temps à perdre.

Le *National* contient aujourd'hui un récit très-intéressant de la dernière évasion qui a eu lieu à Doullens. Cette évasion a nécessité de la part des malheureux prisonniers qui l'ont exécutée une persévérance et un courage vraiment admirables; et quand on voit en présence de quelles difficultés ils se sont trouvés, et de quels périls ils ont triomphé, il est impossible de ne pas ressentir de vives sympathies pour des hommes capables d'affronter de sang-froid une pareille situation.

Le récit du *National* est attachant et tient du merveilleux, et si l'événement n'était pas encore si près de nous, on croirait vraiment, en lisant les détails, qu'on est tombé sur une page de roman.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE.

La rente a ouvert aujourd'hui avec une forte amélioration. Les premières affaires à Tortoni ont été faites à 72 60; puis la rente est remontée à 72 80.

Après l'ouverture, il y a eu un peu de baisse; mais ensuite, et après de nombreuses variations, le 3 a fermé à 73 20. A quatre heures, 73 80.

#### Le *Siècle* raconte aujourd'hui l'anecdote suivante :

Il y a quelques semaines que des explications ont été échangées entre M. le comte d'Appony et M. Thiers; il s'agissait d'un éclaircissement demandé sur les paroles attribuées par la Porte à M. Pongot.

— M<sup>me</sup> Pingot...  
— A propos, je crois que je vous ai trouvée une pratique... Ce ne serait pas malheureux... parce que, comme on dit, la première amène la deuxième, la deuxième la troisième, et ainsi de suite... Vous savez bien? votre voisine, cette vieille rentière qui se dit veuve... et à qui personne n'a jamais connu de mari...  
— Est-ce qu'elle est malade?  
— Pas elle... Ah ben oui! Les vieilles rentières, ça n'en finit jamais... Mais c'est son chien... son Azor.  
— Comment! elle veut que moi?...  
— Ce n'est pas elle qui veut... c'est moi qui vous ai proposé, et je suis bien sûr qu'elle vous paierait gras si vous lui grésiez son chien Azor, une vilaine bête, sans éducation... et que j'aimerais autant voir décéder tout de suite... Mais c'est par intérêt pour vous, Monsieur le docteur... vous avez tant besoin de pratiques...  
— Si j'avais été dans une situation d'esprit normale, j'aurais probablement jeté M<sup>me</sup> Pingot à la porte; je ne fis que rire de son impudence involontaire, et lui promis de visiter, le lendemain, le chien de ma voisine.  
— Demain! toujours demain! dit M<sup>me</sup> Pingot; vous avez donc bien des affaires aujourd'hui, Monsieur, sans être trop curieuse?  
— Je n'en ai qu'une, ma bonne dame; mais elle est assez importante, ajoutai-je gaiement, pour m'empêcher de penser aux autres...  
— Allons! allons! tant mieux! dit la portière en interprétant ma gaîté; il paraît que ça commence à marcher... ça me fait plaisir... Je congédiai M<sup>me</sup> Pingot, et m'étant habillé fort tranquillement, je sortis sans laisser sur ma table la moindre élégie, ni le plus petit quatrain en forme d'épithaphe.  
— Pour moi, la vie ne valait pas même un regret. MARG-MICHEL.  
(La suite à un prochain numéro.)

tois qui aurait menacé, disait-on, de mettre en feu la Turquie. Ces paroles, comme on l'a vu depuis par des nouvelles directes de Constantinople, n'avaient pas été prononcées, et M. Pontois, ainsi que Reschid a été forcé de le reconnaître, avait parlé de l'éventualité d'une insurrection de l'Asie-Mineure provoquée non par la France, mais par Ibrahim-Pacha. Nous croyons savoir que M. Thiers s'est borné à dire, quand on l'a interrogé: « A votre question je réponds par une question: Qu'avez-vous fait déjà et que vous proposez-vous encore de faire en Syrie? » Nous ne savons si M. de Metternich, pour la réplique, a renvoyé à lord Palmerston ou au commodore Napier.

Quel profond diplomate que M. Thiers et quel hardi homme d'état!

(Correspondance particulière du Censeur.)

### Cour des Pairs.

Présidence de M. le baron Pasquier.

Audience du 28 septembre.

#### AFFAIRE DE BOULOGNE.

Aux abords du Luxembourg quelques curieux stationnent, observés par de nombreux sergents de ville. La prévoyance toujours inquiète de M. Pasquier a fait du palais une petite citadelle que protègent de forts piquets de ligne parqués dans l'intérieur du Luxembourg. Les rues adjacentes, le jardin, la cour du palais, tout est garni de militaires ou de bourgeois dont le linge, soigneusement dissimulé, trahit des agents de police déguisés.

A midi, nous pénétrons dans la salle d'audience. Le bureau du président a été enlevé. Dans l'hémicycle du fond ont été disposés des bancs recouverts d'une serge verte et destinés à recevoir les accusés. En avant du banc où doivent s'asseoir les accusés sont les bancs réservés à la défense.

M. Decazes parcourt la salle en tous sens avec cet air affairé qui sied à un grand-référendaire qui touche 80,000 fr. par an pour veiller à la propriété d'un palais toujours désert. Après avoir donné ses ordres aux gendarmes et aux huissiers, M. Decazes se retire en se frottant les mains.

A midi et demi les accusés sont introduits. Louis Bonaparte marche le premier, accompagné de son défenseur, M<sup>e</sup> Berryer, qui lui désigne la place où il doit s'asseoir. Il est vêtu de noir et porte sur son habit le crachat de grand-aigle de la Légion-d'Honneur. Il est petit, mais d'une taille bien prise. Sa démarche, comme sa figure et toute sa personne, annonce la fermeté et la vigueur; son teint est brun, mais nous cherchons en vain sa ressemblance avec l'empereur. Sa moustache, très-épaisse, relève encore l'expression énergique de sa figure. Il porte des gants blancs. Quand il est assis sur le banc des accusés et que la première émotion de l'arrivée s'est un peu dissipée, son front et la partie supérieure de son visage acquièrent un peu de cette pâleur historique qui distinguait l'empereur.

Après de lui vient s'asseoir le général Montholon. C'est un petit homme d'une tournure cassée, mais militaire; il porte une redingote noire et des gants noirs; ses cheveux sont gris-blancs. Il serre la main de Louis Bonaparte et s'entretient avec lui. Celui-ci paraît lui répondre avec un grand respect.

Viennent ensuite le colonel Voisin, portant le bras en écharpe, et les autres prévenus, tous vêtus avec soin et introduits sans l'assistance des gendarmes. Parmi les accusés, nous remarquons un beau jeune homme qui, par sa tournure toute martiale, l'énergique expression de sa figure, le soin de sa mise et la distinction de ses manières, attire tous les regards; c'est M. Eugène Bataille, ancien élève de l'École polytechnique, âgé de 24 ans. Il s'assied derrière Louis Bonaparte avec lequel il s'entretient pendant quelques instants.

A midi 1/4, l'huissier annonce la cour, et nous voyons entrer, au pas ordinaire, M. Pasquier, enveloppé de sa longue simarre à queue, en soie puce. Il porte à la main son chapeau qui nous rappelle la coiffure de Bazile. Après lui viennent MM. les pairs, en grand costume et l'épée au côté. Nous voyons Louis Bonaparte faire un salut qui paraît s'adresser à un pair. L'un à côté de l'autre, et fermant le cortège, s'avancent, très-embarrassés de l'épée qu'ils portent, M. Etienne, l'auteur de *Joconde*, et M. Viennet, ce poète mal avisé qui fit des stances en l'honneur de la naissance du neveu de l'empereur, le principal accusé du procès. Au-dessous du fauteuil du président vont s'asseoir MM. Decazes et Barthe qui échauffent avec ardeur des poignées de main.

M. le président: L'audience est ouverte. Greffier, faites l'appel nominal.

M. Cauchy procède avec sa lenteur ordinaire à cette opération qui constate l'absence des pairs suivants:

MM. le duc d'Orléans, de Mortemart, de Valentinois, de Montmorency, Jaucourt, Klein, Lemerrier, Montbadon, de Brissac, d'Aligre, de Bellune, Compans, de Biron, de Meaux, Ricard, Seguiet, de Talaru, de Vevac, Morel-Vendée, de Sabran, de Choiseul-Gouffier, de Barante, Beker, de La Forêt, Pelet (de la Lozère), Rampon, de Sparre, de Saint-Simon, Verruel, d'Aramon, de La Ville-Gonthier, d'Aragon, de Conegliano, Portal, Roy, de Vaudreuil, de Tascher, Puy-Ségur, d'Ambrugeac, de Courtavel, de Plaisance, Dubouchage, Davoust, Ducayla, Boissy-d'Anglas, de Noailles, de Larochehoucauld, de Chabrilan, d'Istries, de Laurisson, de Brézé, de Périgord, Saint-Aulaire, de Crillon, maréchal duc de Dalmatie, de Sesmoussons, de Richeieu, de Barthélemy, Duperré, d'Aix, Hervin de Nevel, de Cessac, de Turenne, d'Abousson, de La Feuillade, de Beauvau, Caffarelli, d'Erlon, de Flahaut, Grammont-Caderousse, Erneriau, de Lascours, Bonnet, Gazan, Cousin, Humblot-Conté, Lamoignon, d'Ornano, Roussin, de Mareuil, Lagravère, Grenier, Guehenneuc, de Saint-Cricq, de Saint-Taranne, de Montalembert, Brun de Villaret, de Cordoue, de la Moussaye, Lariboisière, maréchal Valée, Lesaye-Marnésia, Ledru des Essarts, duc de Trévise, de Cadore, de Wagram, Bresson, d'Audiffret, Bignon, de Brigade, de Chanaleilhès, d'Escayrac, Marchand, de Mosbourg, Pelet père, Lombard, Laplagne-Barris, Sébastiani, de Castellane, de Rosamel, de La Pinsonnière, Schramm, Despans-Cubières, de Malaret et Bérenger (de la Drôme).

MM. les membres du parquet, vêtus de leur robe rouge, sont introduits; ce sont MM. Frank-Carré, procureur-général, et Nougier, Boucly et Glandaz, substitués. Ils prennent siège vis-à-vis le fauteuil du président.

M. Pasquier: Premier accusé, levez-vous. Quels sont vos noms et prénoms? — R. Louis-Napoléon Bonaparte.

D. Quel âge avez-vous? — R. Trente-deux ans.

D. Où êtes-vous né? — R. A Paris.

D. Quelle est votre qualité? — R. Prince français en exil.

D. Second accusé, levez-vous. Vos noms et prénoms? — R. Comte de Montholon, maréchal-de-camp en disponibilité, âgé de 58 ans, né à Paris, demeurant en dernier lieu en Angleterre.

Les autres prévenus répondent comme il suit:

Baptiste Voisin, âgé de 60 ans, colonel de cavalerie en retraite, né à Dieppe, demeurant à Tarbes.

Louis de Mésonan, 57 ans, chef d'escadron d'état-major en retraite.

Charles Parquin, 53 ans, aide-de-camp du prince Louis, chef d'escadron démissionnaire.

Bouffet de Montauban, 46 ans, ancien colonel au service de Colombie, général des volontaires parisiens en 1830 et 1831.

Jules Lombard, 31 ans, officier d'ordonnance du prince Louis.

Victor de Persigny, 30 ans, attaché au prince Louis.

Théodore Forestier, 25 ans, négociant.  
Eugène Bataille, 25 ans, ingénieur civil, né à Kingston (Jamaïque), de parents français.

Aladenize, 27 ans, lieutenant de voltigeurs au 42<sup>e</sup> de ligne.

Etienne Laborde, 58 ans, lieutenant-colonel en retraite.

Alexandre Desjardins, 51 ans, capitaine en retraite.

Henri Conneau, 33 ans, docteur en médecine, né à Milan, de parents français.

Napoléon Ornano, 34 ans, ex-officier au 3<sup>e</sup> dragons.

Mathieu Galvani, 54 ans, sous-intendant militaire en réforme.

Alfred d'Almbert, 27 ans, secrétaire intime de Louis Bonaparte.

Joseph Orsi, 32 ans, négociant, né à Florence.

Pierre Bura, 33 ans, commis de commerce.

Voici les noms des défenseurs: M<sup>e</sup> Berryer et Marie pour Louis Bonaparte et pour le général Montholon; pour les autres prévenus, M<sup>e</sup> Ferdinand Barrot, Delacour, Barillon, Ducluzeaux, Forestier, Favre et Pinède.

M. Pasquier donne l'ordre à M. Cauchy de faire la lecture des pièces du procès.

Pendant cette lecture, on introduit dans le couloir de gauche les témoins cités à la requête du procureur-général. Nous remarquons parmi eux les douaniers de Boulogne.

La lecture des pièces terminée, on fait retirer les témoins.

M. Pasquier: Avant de procéder à l'interrogatoire des accusés, la cour va prendre un quart d'heure de repos. (On rit dans les tribunes.) On fait retirer les accusés.

A trois heures vingt minutes l'audience est reprise.

On procède à l'interrogatoire du principal accusé.

D. Prince Louis-Napoléon Bonaparte, levez-vous. — R. Avant de répondre à vos questions, je demande à faire quelques observations.

Messieurs, dit-il, c'est pour la première fois de ma vie qu'il m'est enfin donné d'élever la voix devant vous, et je suis heureux de pouvoir vous faire connaître librement mes projets.

L'accusé, après avoir déclaré qu'il accepte la souveraineté du peuple, ajoute que s'il a tenté de débarquer en France, c'était pour faire un appel à cette souveraineté, que depuis qu'il est né il a toujours été enthousiaste de l'empereur son oncle et de la gloire de l'Empire. La proscription, les malheurs qu'il a essuyés depuis le jour où il est né sur les marches du trône jusqu'au moment où il est entré dans sa prison, rien n'a pu l'irriter; il a toujours agi de sang-froid, par conviction et sans haine.

J'avais vu, dit-il, avec joie la révolution de juillet; j'avais cru que le lendemain de la conquête, on ferait un grand acte de justice. Rien n'a été fait pour nous. J'ai pensé que le suffrage de quatre millions de citoyens qui avaient élevé ma famille m'imposaient le devoir de consulter la nation. La France aurait choisi son gouvernement. Qu'elle l'eût voulu monarchie, empire ou république, j'aurais respecté la volonté nationale.

Messieurs, je représente devant vous trois choses: un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple; la cause, c'est l'Empire; la défaite, c'est Waterloo! Vous avez reconnu l'un, vous avez servi l'autre; et vous voulez tous, comme moi, venger Waterloo! (Mouvement.)

Louis Bonaparte refuse de répondre aux questions qui lui sont ensuite adressées par M. Pasquier. Toutefois, interrogé sur le coup de pistolet qu'il a tiré à Boulogne, il dit qu'il n'a voulu tuer personne.

M. le président continue de lui adresser des questions. Louis Bonaparte garde le silence, ou se borne à répondre oui ou non.

D. N'avez-vous pas apporté de l'argent de Londres? — R. Vous le savez mieux que moi.

D. Comte de Montholon, levez-vous. N'avez-vous pas suivi le prince Louis à Boulogne? — R. Oui; je l'ai suivi partout où je l'ai pu et partout où ma jambe m'a permis de marcher.

D. Pourquoi avez-vous débarqué à Boulogne? — R. J'aurais cru faire une lâcheté en ne débarquant pas.

D. Pourquoi étiez-vous allé à Londres? — R. J'y étais allé pour des affaires personnelles.

D. Quelles étaient vos relations avec le prince? — R. Des relations amies; nous causions souvent politique, et il m'a dit souvent l'espoir qu'il avait de rentrer en France.

Le général Montholon déclare qu'il ignorait d'ailleurs, en montant sur le paquebot, quels étaient les projets de Louis Bonaparte. Il ne les a connus que sur le paquebot, et quelques moments avant de débarquer.

D. Avez-vous fait quelques observations au prince? — R. Je crois lui en avoir fait.

D. Comment expliquez-vous le grade qu'il vous donnait? — R. J'ignorais qu'il voulait faire de moi le major-général de son armée.

On lui représente les proclamations saisies; il ne les a connues, dit-il, qu'au moment du débarquement.

On interroge ensuite le colonel Voisin, qui déclare n'avoir débarqué que pour soutenir le prince, le défendre et le protéger si besoin était. Il ignorait les projets du prince.

D. Vous avez été blessé? — R. J'ai reçu trois coups de feu.

Il est quatre heures, l'audience continue.

#### On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

Des ordres, déjà exécutés en grande partie, ont prescrit au colonel du 14<sup>e</sup> d'artillerie, en garnison à Valence, la formation immédiate de cinq batteries de guerre, dont trois toutes montées. Cet ordre, commun, dit-on, à toute l'armée, a entraîné de nombreuses promotions et excité partout l'enthousiasme et une vive émulation. Pour en comprendre toute la portée, il faut savoir que chaque batterie à cheval, montée sur le pied de guerre, double presque son effectif d'hommes, de chevaux et de canons. Elle se compose de 6, 8 et souvent 12 pièces, de 250 à 300 hommes et d'autant de chevaux, plus 30 charriots attelés de six chevaux conduits chacun par trois hommes. Le personnel des officiers et sous-officiers augmente en proportion, et en outre un adjudant est adjoint à chaque batterie de guerre.

Si cet ordre est littéralement exécuté, ce que nous ne mettons pas en doute, plusieurs détachements plus ou moins forts seront envoyés en cantonnement à Saint-Vallier, à Montélimar, etc., comme on a déjà fait pour le Bourg et pour Chabeuil, car nos moyens de casernement sont depuis long-temps épuisés.

On sait qu'un bataillon de la légion étrangère, entièrement composé de réfugiés carlistes, vient d'être organisé à Perpignan. Croirait-on que le commandant et l'adjudant-major donnés à ce bataillon sont deux Français ayant gagné ces grades parmi les troupes de Cabrera?

Ainsi, tandis que les braves officiers de la légion étrangère envoyés par nous à l'Espagne constitutionnelle, et qui ont fait quatre ans d'un service glorieux, ne peuvent rentrer dans notre armée qu'avec leurs grades primitifs, le gouvernement reconnaît les grades obtenus par des Français sortis de nos rangs sans autorisation. Il y a donc avantage, avec M. le général Cubières, à servir contre son pays et contre la liberté.

### Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, le 21 septembre. — Nous voilà donc arrivés à l'importante question que tôt ou tard il nous fallait aborder, celle d'un conseil de régence. Cette question qui captive maintenant tous les esprits était pressentie depuis long-temps; mais il a fallu les circonstances que nous venons de traverser et dont toutes

les difficultés sont encore loin d'être aplanies, pour la mettre enfin à l'ordre du jour. On peut presque dire que la régente a cessé de régner, ou au moins de gouverner, car l'Espagne ne reconnaît en ce moment d'autre autorité que celle des juntes. Pour sortir d'embarras, le vœu public s'accorde à demander que Christine ait auprès d'elle un conseil de régence, composé de deux ou quatre membres. Autrement il est certain que de nouvelles secousses ébranleront le pays et finiront par le plonger dans l'anarchie la plus complète.

D'après ce qui se dit dans la haute société, personne ne songera à disputer à Espartero le droit de devenir, après la reine-mère, le premier membre du conseil; quant aux autres, l'opinion flotte incertaine. Chaque nuance du parti progressiste met en avant son candidat de prédilection; mais tous les suffrages paraissent devoir se réunir sur MM. Arguelles, Calatrava et Ferrez. Les récents événements ayant donné à ce dernier une importance politique réelle, son élection paraît incontestable.

Quoi qu'il en soit, il est de toute impossibilité que nous persévérions plus long-temps dans une semblable situation. L'Espagne ne pourrait pas la supporter. (Sentinelle des Pyrénées.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

M. THÉODORE PITRAT, ancien imprimeur, rue de l'Archevêché, n° 3, a l'honneur de prévenir le public que, par suite de la cession qu'il vient de faire de son brevet, il est totalement étranger à l'exploitation de la susdite imprimerie. Son domicile actuel est à Paris, rue de Bussy, n° 12.

### Annonces judiciaires.

(973) Le vendredi deux octobre prochain, à dix heures du matin, sur la place Lévis de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, secrétaire, fauteuils, tableaux, glaces, batterie de cuisine, etc.

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice.

Samedi trois octobre prochain, à dix heures du matin, sur la place du Pont, en la commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en une charrette de Comté à quatre roues, commode, pendule antique, lits garnis, bureaux, métiers pour la fabrique d'étoffes de soie, tables, poêle, balances, et divers objets de ménage, etc. (1186)

### Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEYT, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2.  
VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES  
et en deux lots,

En la salle des criées des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, n° 31,

D'IMMEUBLES SITUÉS AUX QUATRE-MAISONS,  
Au lieu dit du Bocage (Guillotière).

Ces immeubles, qui dépendent de l'ancien clos de M<sup>me</sup> Laurent, consistent, savoir :

Le 1<sup>er</sup> lot, en une maison bourgeoise, composée de cinq pièces, bâtiment pour le granger, écurie, vastes remise et fenil, un puits à eau claire, et en un clos de 1 hectare 90 ares environ, cultivé en jardin, terre, luzernière et vigne, espaliers et arbres fruitiers; le tout d'un seul tènement, entièrement clos de murs.

Le 2<sup>e</sup> lot, en un pavillon neuf et 77 ares 50 centiares de fonds, dont la moitié en une vigne en plein rapport, terre et petite pépinière d'arbres à fruits.

Ces immeubles seront adjugés, en deux lots séparés, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M<sup>e</sup> Dugueyt, le 13 octobre 1840, à onze heures précises.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et pour traiter de gré à gré avant le jour de la vente, en l'étude de M<sup>e</sup> Dugueyt, notaire, rue du Plat, 2, et pour voir la propriété, à M. Grange, propriétaire, qui y habite. (152)

(312) VENTE VOLONTAIRE

**D'UN FONDS DE PAPERIE**  
EXPLOITÉ A LYON, PLACE GRENOUILLE.

Le lundi 26 octobre 1840, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, 14, à la vente par la voie des enchères du fonds de commerce sus-désigné.

Pour les renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> Morand, chargé de traiter avant le jour de l'adjudication, en cas d'offres suffisantes.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, N° 7.

A vendre de gré à gré.

PLUSIEURS MAISONS à Lyon, dans divers quartiers, du revenu annuel de 3, 5, 7, 8 et 12,000 fr.

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE sur les bords de la Saône.

DES EMPLACEMENTS ET CONSTRUCTIONS dans le quartier neuf de Perrache.

On donnera des facilités pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7. (68)

(311) A vendre.

DIVERS IMMEUBLES RÉUNIS, situés sur un des coteaux de Lyon, consistant en très-grands corps de bâtiments, avec vastes cours, jardins et esplanade formant terrasse, de la contenance d'environ 40 ares; le tout propre à un établissement civil, militaire ou religieux.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, 14. (311)

### Annonces diverses.

A vendre de gré à gré et pour cause de cessation.

UN FONDS DE CAFÉ dit des Etoiles, menblé, agencé et bien achalandé, situé sur la place Bellecour.

S'adresser à M<sup>me</sup> de Gasparis qui en est propriétaire; elle donnera toute facilité pour les paiements. (8711)

(2543) A céder.

ÉTUDE DE NOTAIRE dans le canton de La Clayette (Saône-et-Loire), à six myriamètres (15 lieues) de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Jacquier, chez M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon.

(8704) A louer de suite.

PLUSIEURS GRANDS MAGASINS, avec appartements, écuries et fenils, quai de Serin, en face de la Gare de Vaise.

S'adresser rue de la Bombarde, n° 10, au 1<sup>er</sup>, de huit heures à midi.

(8718) AVIS.

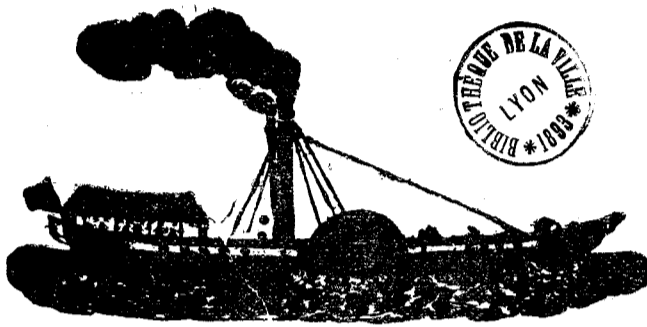
M. DOREL (GASPARD), marchand de bas, rue Saint-Côme, n° 10, se retirant des affaires, a l'honneur de prévenir qu'il vendra toutes les marchandises qui font partie de son fonds au-dessous du prix de facture.

A vendre.— UN COFFRE-FORT EN FER.

A louer à la Noël.— MAGASIN AGENCÉ.

(8719) AVIS.

MM. les souscripteurs de divers effets en valeur, chacun de 3,075 fr., en faveur de M. de Belligny, et payables fin septembre courant, sont priés et au besoin sommés de ne se libérer qu'entre ses mains ou en celles de M. Catenod, place du Concert, n° 8, chargé d'un pouvoir spécial à l'effet d'en toucher le montant.



## SERVICE DE LYON A ROMANS.

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,

LES BATEAUX A VAPEUR PARTANT TOUS LES JOURS  
POUR VALENCE,  
A ONZE HEURES DU MATIN,

Correspondront directement avec ROMANS, et se chargeront du transport des voyageurs et marchandises pour cette destination.

Le trajet de LYON à ROMANS s'effectuera en sept heures.

Les départs ont lieu du port de la Charité. (7369)

(2536) SEUL DÉPOT,

A Lyon, chez M<sup>me</sup> veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, n° 7, des articles renommés de la maison Rousseau, de Paris.

L'Eau dorée, qui teint réellement, sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

— La Pommade grecque, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.— L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.— La Crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

— L'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.— L'Eau rose de la Cour, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.— Prix: 5 francs chaque article.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS  
la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,  
le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS,  
du port de la Charité, à 4 heures 1/2 du matin,

POUR  
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES  
ET MARSEILLE.

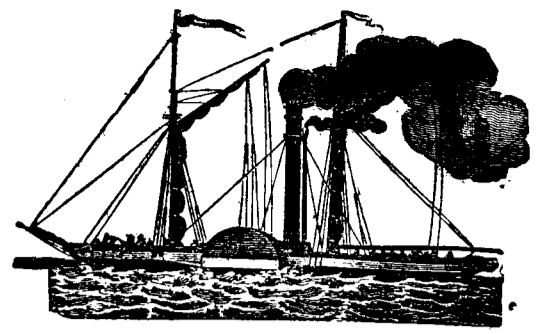
Bureaux: place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)

(2544) AVIS.

Le maire de la ville de la Guillotière DONNE AVIS que le lundi 26 octobre prochain, à midi, il sera procédé, dans l'une des salles de la mairie, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux pour l'appropriation du nouveau cimetière communal, dont l'estimation est de 2,864 fr. 40 c.

Les plans, devis et cahier des charges des travaux à exécuter sont déposés au secrétariat de la mairie, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à trois de relevée.

Le maire, GRILLET fils.



## LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,  
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.  
Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.  
Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

### Dépôt Central

DES EAUX MINÉRALES NATURELLES,  
13, rue Saint-Dominique, à Lyon,  
CHEZ DESCHAMPS ET GROS, PHARMACIENS.

Véritables Eaux  
de Chateldon:  
1 franc la bouteille.

BATILLIAT,  
CHATELDON,  
CONCESSIONNAIRES.

Pastilles ferrugineuses  
de Chateldon:  
2 francs la boîte.

EAU ET PASTILLES DE VICHY.

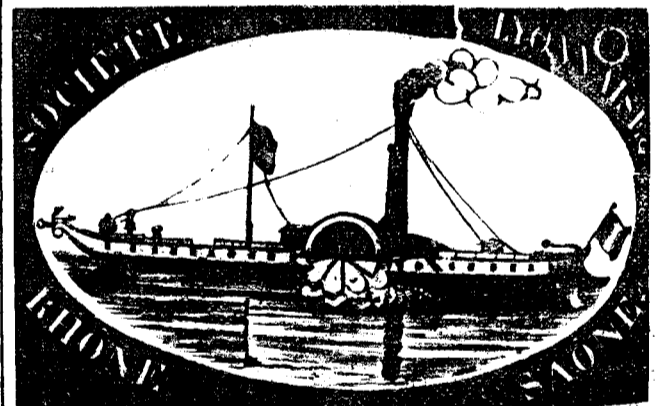
Sous dépôts: Roanne, Chervet, pharm.; Saint-Etienne, Couturier, pharm.; Belley, Gaillard, pharm.; Romans, Barry, pharm.; Valence, Henry, pharm.; Châlon, Paquelin.

A la même pharmacie, rue Saint-Dominique, 13, se trouvent les eaux d'Uriage, Vals, Bonnes, Barèges, Evian, Sedlitz, Contrexville, Spa, Mont-d'Or, etc.

Le prix de ces eaux a subi une grande diminution. (2720)

### TISANE PORTATIVE.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante, se dissout promptement dans l'eau froide, est d'un goût agréable et d'un usage fort commode surtout pour les voyageurs.— Dose pour six jours: 1 fr. 80 c.— A la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon, où l'on trouve aussi le Copahu solidifié, sans goût ni odeur. (2802)



## LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,  
PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour  
Valence, Avignon, Beaucaire et Arles,  
à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.  
Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

### MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT  
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,  
place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

## Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.— A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallier. (2773)

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.